

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 16 mai 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY et Sophie OLHAGARAY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Absents excusés : Delphine LESCATEREYRES, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Constitution d'une provision pour créances douteuses

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article R 2321-2 du Code général des collectivités territoriales précise qu'une provision doit être constituée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis malgré les diligences faites par le comptable public à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Au vu de l'état des restes à recouvrer, le Maire propose de constituer une provision d'un montant de 2 300 €. Il précise que la provision sera reprise soit lors de l'encaissement des créances par la Commune soit lors de leur admission en non-valeur.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, par dix voix pour et une contre,

DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 2 300 €.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré à GUICHE, le 19 mai 2022

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON